

Edito

Nous voilà à la fin de 2022, année qui nous laissera un sentiment mitigé. Certes nous avons redécouvert la liberté de déplacement, retrouvé des parents, amis, voisins après une trop longue absence, profité d'un beau début d'été ... mais aussi, nous avons enregistré le retour de la guerre aux portes de l'Europe, et ses conséquences sur notre propre vie quotidienne, la sécheresse qui perdure encore sur le causse Méjean, la reprise de la nième vague de COVID, découvert finalement que les prévisions des climatologues sur le réchauffement climatique n'étaient pas pour 2050, mais que ce réchauffement avait bel et bien commencé.

Comment y faire face ? Mobilisons nos capacités d'adaptation. Pour ma part, je crois profondément en la résilience des hommes. Pour 2023 et les années à venir gardons l'espoir d'un monde meilleur. Le pessimisme n'a pas de place dans nos cœurs.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a tenu séance ce vendredi 16 décembre 2022, dans la salle du conseil à la mairie.

- Adoption de la convention de servitude avec ENEDIS pour régulariser, par un acte authentique, l'enfouissement des lignes et des compteurs électriques implantés dans le bâtiment communal.

Photovoltaïque

Lors du dernier Conseil, nous avons répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures du patrimoine communal.

Le SDEE ayant retenu notre candidature, le conseil a examiné l'offre d'accompagnement déclinée en 2 phases :

La première concerne la réalisation d'une étude d'opportunité basée sur une analyse énergétique et économique du projet, permettant ainsi à la collectivité de bénéficier d'un outil d'aide à la décision pour évaluer l'intérêt et la faisabilité de l'opération envisagée

La seconde, facultative, correspond à un accompagnement à la réalisation du projet

Au vu des résultats de l'étude, la commune est la seule à décider des suites à donner aux recommandations. Elle garde la totale maîtrise des travaux

Le périmètre de l'étude porte uniquement sur des bâtiments communaux :

- Garage communal / salle hors sac
- Foyer rural
- Mairie
- Logement communal Rez-de-chaussée
- Logement communal R+1

La nature du projet est de tendre vers l'autoconsommation collective

Le mode de financement : dans la phase d'étude d'opportunité (1 000 €), et si nous le décidons, dans l'accompagnement à la réalisation du projet (1 500 €), le SDEE assure la prise en charge de 50% de ces coûts, induisant ainsi un reste à charge pour la commune de 1 250 € TTC.



- La Communauté de communes GCC nous a proposé de nous restituer, en date du 1^{er} janvier 2023, les biens suivants : le parking de Rousses et le distributeur de sel ALTEC (dénivellement). Le Conseil a décidé d'intégrer dans notre actif les biens restitués par la Com Com GCC.

- Au vu de l'augmentation du taux de cotisation à la Prévoyance au 1^{er} janvier 2023, le Conseil a décidé de porter sa participation mensuelle pour chaque agent à 8 €, ceci afin de prémunir les salariés de la commune contre toute tentative d'arbitrage entre la réduction de leur couverture prévoyance et la préservation de leur pouvoir d'achat.

- Par courrier, la Région vient de nous transmettre la demande de participation de notre commune au transport scolaire du primaire à hauteur de 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté. Soit pour Rousses 471 € multiplié par les 7 enfants de la commune transportés pour un montant total de **3 297 €**. Jusque-là rien d'étonnant, sauf que cette demande concerne l'année scolaire 2020/2021 qui est terminée depuis 18 mois seulement !!!



- Le Conseil a renouvelé le port de la clé RGS par la secrétaire de la mairie, l'utilisation et le coût sont partagés entre les communes de Bassurels et de Rousses et le SIVU.
- Lors de la visite du Foyer Rural par le SDIS, le 14 novembre dernier, il a été évoqué la possibilité de le reclasser de catégorie L4 en catégorie L5, ce qui aurait pour effet d'espacer les visites de contrôle.

Après avoir examiné les conditions de reclassement en catégorie 5, le Conseil a décidé de repousser cette éventualité en se basant sur le critère de capacité d'accueil (catégorie L5 = 50 personnes maximum, catégorie L4 jusqu'à 300 personnes). Certes les manifestations de plus de 50 personnes ne sont pas légion, mais ... il suffit d'une fois.

TARIFICATION EAU 2023

La tarification 2023 de l'eau a fait l'objet de nombreux échanges et projections au vu des évolutions des charges (inflation des prix des matériaux, du carburant et de l'énergie). Lors du Conseil d'Exploitation du 17 novembre dernier, une première proposition de tarification actualisée a été faite. La nouvelle tarification a été présentée et débattue lors de la Conférence des Maires du 1^{er} décembre 2022.

Le Conseil communautaire du 8 décembre 2022 s'est prononcé à une très large majorité (1 contre et 1 abstention) pour les nouveaux tarifs de l'eau potable applicables au **1^{er} Janvier 2023**.

EAU POTABLE : en euros et hors taxes

Part Fixe	110,00
Part Variable en €/ m3	1,80

Redevance Pollution Domestique : 0,33€/m3
TVA : 5,5%

- Une subvention de fonctionnement de 50 € a été attribuée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Florac pour 2022
- Début décembre un décret et un arrêté ont été publiés fixant les modalités et critères de désignation des référents déontologues des élus locaux. Ils seront chargés, à partir du 1^{er} juin prochain, de conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques.
- Le Département vient de nous solliciter pour désigner un Référent communal pour l'accueil afin de faciliter l'installation et l'intégration de nouveaux arrivants en liaison avec la Cellule Lozère Vie Nouvelle Vie du Département.
- En regard des charges de fonctionnement et de maintenance engagées chaque année pour assurer le transport Tapoul avec la navette, une étude va être entreprise afin d'explorer toutes les possibilités qui s'offrent à nous (changement de la navette, vente de la navette et location saisonnière...) afin de maîtriser voire de réduire nos charges.



RAPPEL

Illuminations 2022

La Balade des illuminations, avec la navette et le goûter se déroulera à partir de 17 h 30 le **Mercredi 28 décembre 2022**

Il se chuchote que nos illuminations attirent des voisins, ils sont cordialement invités à se joindre à nous pour participer à la balade.

Loto du Foyer rural

Il se déroulera le **30 décembre 2022**, à partir de 15 h, venez nombreux avec vos parents amis, voisins de Rousses ou d'ailleurs.